

Compte-rendu de réunion

Vendredi 5 septembre 08, 17h00
Parc des Oiseaux
Villars-les-Dombes (01)

Objet :

REUNION DE LANCEMENT DU GROUPE DE REFLEXION « DOMBES »

Ordre du jour :

Relancer la dynamique de réflexion sur l'avenir de la Dombes, en exposant le travail réalisé par le Conseil général de l'Ain devant les représentants des structures présentes dans les groupes thématiques de réflexion.

Présents et excusés:

Cf : liste de présence jointe.

Déroulement :

1. Accueil et discours d'ouverture du Président Rachel Mazuir

M. le Président du Conseil général de l'Ain remercie les participants de leur présence, **afin de « réfléchir ensemble à l'avenir d'un territoire qui nous est cher »**. Il dresse ensuite un rapide état des lieux de la Dombes, en évoquant ses richesses : « zone humide d'importance européenne », mais également ses déficiences : « contexte économique difficile », « espèces invasives et prédatrices ».

Le Président rappelle ensuite le contexte politique qui a amené le Conseil général de l'Ain à piloter cette réflexion, en évoquant les volontés de la majorité précédente suite au Grenelle de l'Environnement. Il insiste sur le fait que l'actuelle majorité souhaite être un catalyseur des bonnes volontés, en accélérant la réflexion et les éventuelles démarches en découlant. La concertation doit être présente à tous les niveaux, le but étant de parvenir à un accord unanime des participants, qui est d'après lui un gage indispensable de réussite de la démarche.

Enfin, les aspects logistiques et organisationnels de la dynamique sont abordés par M. MAZUIR, qui confie le pilotage et la présidence du Groupe de réflexion à M. André PHILIPPON, Vice-Président du Conseil général en charge de l'environnement et du développement durable, ainsi que la vice-présidence à M. Michel RAYMOND, Conseiller régional. Il présente alors la démarche de travail, par groupes thématiques, et la nécessité pour les acteurs d'inscrire des représentants dans les commissions qu'ils jugent intéressantes. Au nombre de quatre : « Environnement », « Activités économiques », « Tourisme » et « Etat de lieux et diagnostic », ces dernières devront se réunir dans les plus brefs délais.

2. Présentation de l' « Etude de faisabilité d'un outil de gestion et de valorisation du territoire de la Dombes ».

De mars à août 2008, un stagiaire étudiant en Master 2 « Ingénierie de l'environnement et développement durable des territoires », M. Sébastien TOURNIER, a été intégré à la Direction de l'Environnement du Conseil général de l'Ain, sous la responsabilité de M. Franck COURTOIS, directeur. L'étude qui lui a été confiée consistait en la réalisation d'un état des lieux dombiste, d'un diagnostic du territoire et de propositions d'outils pour la gestion et la valorisation de la Dombes. La démarche et les conclusions ont été présentées aux participants (cf. PowerPoint joint).

3. Discussion - débat

M. PAYET-PIGEON, Président du Syndicat des Propriétaires et Exploitants d'Etangs, souhaite connaître les pouvoirs réels d'un PNR concernant les aspects environnementaux, notamment envers les **espèces invasives et prédatrices** qui fragilisent l'activité piscicole, garante des traditions et paysages dombistes. M. RAYMOND, Conseiller régional, lui répond que ces problématiques, et particulièrement le cormoran, concernent surtout l'échelon Européen, mais qu'**un PNR peut mener des études et accentuer la crédibilité du territoire**.

M. DE LORIOL, Président du Syndicat de la propriété privée de l'Ain, rappelle que la Dombes est un **territoire presque entièrement privé**, et que des problèmes de fréquentation des étangs par le public se posent déjà. Il se demande également si l'étude réalisée ne risque pas d'orienter la réflexion des groupes, et si une structure supplémentaire va réellement répondre aux attentes des dombistes. Enfin, il insiste sur le fait qu'il faut choisir l'avenir du territoire, et ne pas « revenir en arrière ».

Mme BACONNIER, Présidente de la Communauté de commune Centre-Dombes, s'interroge sur le déroulé de l'étude réalisée, qui oriente les futurs débats. Elle rappelle les problématiques des prédateurs et espèces nuisibles, qui mettent réellement en péril les activités économiques du territoire, en évoquant la démarche NATURA 2000 qui ne règle rien. Elle insiste enfin sur la concertation qui doit être présente en permanence, afin de relier des intérêts divergents.

M. GARNIER, Président du SCOT de la Dombes, évoque **l'urbanisation galopante de la Dombes** comme l'un des premiers enjeux du territoire. Il déclare ensuite que la fraction est-ouest du territoire par la route D1083 doit être prise très au sérieux, car elle fragilise ce dernier. Il rappelle alors le **caractère spécifique de la Dombes**, en terme de chasses et de propriétés privées, en affirmant qu'il faut « pérenniser » le territoire.

M. MAZUIR, Président du Conseil général de l'Ain, rappelle que NATURA 2000 n'est pas un outil, mais l'application d'une directive Européenne, et n'est pas comparable à un Parc Naturel Régional. Il insiste ensuite sur le fait que **le Département se veut un arbitre neutre dans la démarche qui sera menée**.

M. RAYMOND prend ensuite la parole, et annonce qu'il **faut un projet de développement durable pour le territoire**. Il rappelle qu'un PNR est un véritable « projet commun », défini par les locaux. Les communes peuvent selon leur bon vouloir adhérer ou non. Il donne ensuite l'exemple des financements de la Région Rhône-Alpes pour le PNR des Monts d'Ardèche.

M. BOUVARD, Président du syndicat des forestiers privés de l'Ain, s'interroge sur la bonne représentativité des acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude, car les propriétaires forestiers n'ont pas été entendus, alors qu'ils jouent un rôle important sur le territoire. Il rappelle également le **caractère éminemment privé du territoire Dombiste**.

M. CLAYETTE, Conseiller général et Maire de Châtillon-sur-Chalaronne, insiste sur le fait de **fédérer les acteurs de la Dombes**, et s'interroge sur le choix entre un Pays et un PNR, en ajoutant que les outils pourraient être créés simultanément.

M. SEVE, Vice-Président de Dombes Qualité, rappelle que **le PNR n'apporte pas de contraintes supplémentaires**, et cite M. FALK, de la région Rhône-Alpes, qui est un fin connaisseur de l'outil et qui pourra intervenir en appui technique. Enfin, il ajoute que toutes les fédérations présentes sur le territoire doivent être impliquées dans la réflexion.

M. LIMANDAS, Président de la Chambre d'agriculture de l'Ain, s'interroge sur les modalités de financement de la Région par rapport au PNR, en déclarant que cette dernière subventionne uniquement des projets en cohérence avec ses stratégies d'action. Il craint de ce fait **une certaine « main-mise » de la Région sur le développement du territoire Dombiste**.

4. Les groupes thématiques

M. COURTOIS, Directeur de l'Environnement du Conseil général de l'Ain, présente ensuite les différentes structures inscrites dans les précédents groupes thématiques en 2007, en demandant à **chacun des organismes représentés de n'envoyer qu'un seul acteur par groupe afin de faciliter les échanges au sein des commissions.**

Les invités ont ensuite déterminé les date des réunions pour chacun des groupes, dans un délai restreint afin de lancer la dynamique le plus rapidement possible :

- GT "Environnement" : 18/9 de 16 h 15 à 18 h 15.
- GT "Tourisme" : 26/9 de 14 h à 16 h.
- GT "Etat des lieux" : 26/9 de 16 h 15 à 18 h 15.
- GT "activités économiques" : 3/10 de 10 h à 12 h.

Ces réunions auront lieu au sein de l'enceinte du Parc des oiseaux de Villars-les-Dombes, le nom de la salle sera communiqué prochainement.
